

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 21/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 26 MARS 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadia JEHAN FAUDET

Ont donné procuration : Nadia JEHAN FAUDET à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Nadège BOULE

Délibération en vue d'autoriser le SDEM50 à réaliser les travaux d'éclairage public de la tranche 1 du lotissement des Boutons d'Or *Rapporteur Mickaël ROGER*

Suite à la réalisation de l'aménagement de la tranche 1 du lotissement Les Boutons d'or, il est nécessaire de réaliser les travaux définitifs de mise en place des réseaux d'éclairage public.

Le SDEM propose d'accompagner la Commune pour la réalisation et le suivi des travaux.

Les travaux consisteraient en la mise en place des câbles, des massifs et des luminaires d'éclairage.

L'estimation du coût global pour ces travaux est de 88 200€ht et le montant de la participation de la Commune s'établirait à environ 79 380€ht. En cas d'annulation du projet, les dépenses engagées par le SDEM lui seront dues.

Les Membres du conseil municipal sont invités à délibérer pour :

- > Décider de la réalisation des travaux,
- > Demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le second trimestre 2026,
- > Accepter une participation de la commune de 79 380€,
- > S'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal de 2026,
- > S'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- > Donner pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la réalisation des travaux d'éclairage public de la tranche 1 du lotissement des Boutons d'Or.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 02 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Nadège BOULE



Le Maire,
Adrien JEHENNE

